République du Bénin
=======
Présidence de la République

DECRET N° 2001-180 DU 28 MAI 2001

Chargeant Monsieur Daniel TAWEMA, Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité et de la Décentralisation.
De l'Intérim de Monsieur Pierre OSHO, Ministre d'Etat, chargé de la Défense Nationale pour compter du Dimanche 27 Mai 2001 au 08 Juin 2001.

Le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement.

Vu La Loi n°90-032 du 11 Décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin ;

Vu La Proclamation, le 03 Avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection Présidentielle du 22 Mars 2001

VU Le Décret n°2001-170 du 07 Mai 2001 portant composition du Gouvernement.

D E C R E T E

Article 1er : Pour compter du 27 Mai 2001, Monsieur TAWEMA Daniel, Ministre de l'Intérieur de la Sécurité et de la Décentralisation est chargé de l'intérim du Ministre d'Etat, chargé de la Défense pendant l'absence de Pierre OSHO.

Article 2 : Le présent décret sera publié au journal officiel.

Fait à Cotonou, le 28 Mai 2001.

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement.

MATHIEU KEREKOU

Ampliations : PR 6 AN 4 CC 2 CES 2 HAAC 2 MDN-MISD 4 SGG 4 AUTRES MINISTERES 21 DEPARTEMENTS 6 JORB.